



Règlement d'ordre intérieur

1. Joueurs

➤ Attitude

Attitude générale : chaque joueur doit :

- être poli, à tout moment ;
- être respectueux de ses coéquipiers, des adversaires, des formateurs, des délégués et arbitres ;
- à l'arrivée et au départ du complexe, serrer la main des responsables et des délégués ;
- être présent aux entraînements pour pouvoir participer aux matches ;
- en cas d'absence prévisible, prévenir son formateur ;
- en cas de blessure, présenter un certificat médical.

Fair-play et ligne de conduite pendant le match :

Sur le banc des réservistes et sur le terrain, chaque joueur veille à avoir un comportement correct pendant le match ainsi qu'un état d'esprit positif vis-à-vis des adversaires, des coéquipiers et du cadre technique.

Conduite à l'égard de l'adversaire, du public et de l'arbitre :

- le joueur serre la main de l'arbitre et des adversaires, même en cas de défaite ;
- le joueur a une attitude digne quels que soient les événements ou le score ;
- le joueur évite de montrer ou de provoquer des émotions (positives ou négatives) extrêmes ;
- le joueur ne réagit pas à d'éventuelles provocations ou incitations du public ou des adversaires.

Suite à une carte jaune ou rouge consécutive à un comportement exagérément agressif, antisportif ou anti-fairplay vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, le formateur fera rapport des faits au coordinateur qui évaluera si d'autres mesures doivent être prises ou non à l'égard du joueur concerné et notamment d'arbitrer des rencontres de foot à 8.

Ethique :

- A chaque instant, tout joueur représente le club de l'Arquet le plus dignement possible. Dans le cadre de sa formation sportive, il porte partout l'image du club (tenue vestimentaire notamment) et, il est le représentant des valeurs chères au Club : politesse, respect, modestie... Il se comporte en sportif accompli et se soigne en conséquence, aussi bien sur le terrain qu'en dehors de celui-ci.
- Le joueur s'abstient de toute activité sportive avec d'autres clubs de football sans l'accord écrit préalable du C.Q de l'Arquet.

➤ Tenue

Les jours de match, avant et après le match, les joueurs portent la tenue Pack Equipement choisi par le club.

Equipements de match :

- l'équipement est uniforme pour l'échauffement et pour l'arrivée sur le terrain ;
- pendant le match, le maillot est glissé dans le short, les jambières et bas sont remontés ;

- le cuissard doit être de la même couleur que celle du short, de même que la blouse thermo avec le maillot.
- chaussures de football : l'Union belge oblige les multistuds pour les catégories U6 à U12;
- pour les autres catégories : le joueur veille à porter des chaussures adaptées aux conditions météo.
- pour les autres catégories : le joueur veille à toujours être en possession d'une paire de chaussures adaptées au terrain synthétique et d'une paire de chaussures adaptées au terrain en herbe.

Bijoux :

- boucles d'oreilles et/ou piercings sont interdits sur les terrains de football ;
- les joueurs ne portent aucun bijou durant les séances d'entraînements et le match.

➤ **Administration et transfert :**

Pour être en ordre administrativement, tout joueur de l'Arquet doit :

- être en ordre d'affiliation et/ou de transfert;
- être en ordre de cotisation et d'indemnités telles que réclamées par le club;
- avoir rendu la fiche d'inscription complétée et signée; Celle-ci certifie aussi qu'il a pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur et que le club est autorisé à diffuser sur son site internet des photos et vidéos du jeune dans son activité footballistique;

La carte d'identité (avec photo) est obligatoire et doit être amenées pour toutes les compétitions officielles.

Chaque joueur peut solliciter un transfert en fin de saison. Néanmoins, cette demande devra être formulée par mail au directeur technique pour au plus tard le 15 avril et ce dernier donnera sa réponse pour au plus tard le 25 avril.

Un transfert sortant pourra être accepté pour une période de un an ou à titre définitif

➤ **Accidents et blessures :**

Pour être couvert par l'assurance de l'Union Belge, tout joueur blessé (à l'entraînement ou en match), doit rentrer une déclaration d'accident. Ce document est disponible au secrétariat ou en ligne sur le site internet de l'Arquet

Cette déclaration est à compléter par un médecin et à remettre dans un délai de 5 jours ouvrables auprès du secrétariat du club.

Une fois la déclaration introduite, le joueur reçoit via le club un courrier de l'Union Belge officialisant l'ouverture du dossier et contenant un certificat de guérison. Ce certificat de guérison est à soumettre à un médecin et à envoyer à l'Union Belge avant la reprise de l'entraînement et de la compétition.

En cas de non-respect de cette procédure, l'Arquet ne peut se substituer à la responsabilité de ses joueurs.

Pour le remboursement : après avoir payé toutes les factures et avoir perçu tous les remboursements de la mutuelle, toutes les quittances mentionnant les montants non remboursés sont à envoyer à l'Union Belge par les parents. La différence est prise en charge par le Fonds de solidarité de l'Union Belge et est versée sur le compte bancaire du club qui versera ce montant aux parents.

Attention : attelles, anti-inflammatoires ne sont pas pris en charge. Le transport en ambulance est remboursé à hauteur de 50 %.

➤ Hygiène et diététique

Hygiène :

Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match. L'utilisation de claquettes est recommandée.

Diététique :

- les joueurs sont tenus de suivre les règles diététiques sportives;
- l'alcool, le tabac et une mauvaise alimentation ont une influence négative sur la condition physique et les prestations sportives. Ils sont donc vivement déconseillés !
- un sommeil réparateur convenable est indispensable.



2. Parents

Dans le cadre des objectifs de formation de nos jeunes joueurs, il est instamment demandé aux parents :

- de se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, coordinateurs, formateurs et délégués de l'équipe dont fait partie leur enfant. Il en va de même concernant leurs attitudes vis-à-vis des adversaires, des arbitres, ainsi que d'une manière générale vis-à-vis des membres du club. En agissant de façon exemplaire les parents contribuent à promouvoir la bonne image du club ;
- de s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des entraînements et dans les décisions sportives prises par le formateur (composition de l'équipe, remplacement d'un joueur en match...).

La direction sportive recommande aux parents de ne pas assister aux entraînements et de garder une distance d'au moins 10 mètres entre le dug-out des entraîneurs et les parents.

Il est rappelé également aux parents :

- qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match ou entraînement, sauf autorisation spéciale du formateur ;
- qu'il est interdit de pénétrer sur un terrain ou dans la zone neutre d'un terrain pendant un match ou un entraînement;
- qu'ils sont tenus d'observer le règlement d'ordre intérieur affiché au club ;
- que les arrivées et départs du club du joueur se font sous leur entière responsabilité.

Aucun écart de comportement, aucun acte de violence verbale ou physique à l'encontre d'un membre du club de la part d'un parent ne sera toléré. Ces faits entraîneront l'exclusion immédiate du site de la personne fautive et le renvoi immédiat du joueur.

3. Généralités

➤ Infrastructures

Le règlement d'ordre intérieur affiché au club doit être connu et respecté scrupuleusement.

Tout joueur de l'Arquet contribue à garder le complexe des 3 terrains propre, agréable et accueillant.

Matériel :

- le placement du matériel (par ex : buts amovibles) avant, pendant ou après l'entraînement se fait par l'équipe ;
- les joueurs participent à la récupération du matériel (ballons, cônes et chasubles) ;
- tout joueur prend soin de laisser un terrain « propre » après l'entraînement (pas de bouteilles, canettes...).

Vestiaires :

- tout joueur prend soin de quitter un vestiaire « propre » ;
- lors des matches, hormis officiels et joueurs désignés pour jouer la rencontre, personne n'aura accès aux vestiaires avant, pendant et après la rencontre ;
- pour les séances d'entraînement, l'accès aux vestiaires et aux zones d'entraînement (terrain, banc de touche) est interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents ;
- les chaussures sont nettoyées à l'extérieur des vestiaires sur les brosses prévues (en aucun cas dans les douches);
- la bonne tenue des vestiaires est sous la responsabilité de le formateur ;
- tous les appareils électroniques (gsm , mp3 ...) et objets de valeur sont interdits du début de l'entraînement ou du match à la fin de celui-ci. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses installations.

➤ Déplacements**Rendez-vous :**

- les déplacements se font en groupe sauf si, en accord avec le formateur, il en a été convenu autrement au préalable ;
- lors des déplacements le joueur se présente à l'heure de rendez-vous prévue.

Utilisation d'un moyen de transport :

- les parents veillent à assurer leur responsabilité au niveau du transport des passagers. Ils se conduisent en bon père de famille, assurent le retour en toute sécurité et dans le plus bref délai ;
- la reprise d'un joueur par un autre parent ou une autre personne ne peut se faire que sous l'entière responsabilité des parents du joueur et non pas du formateur ou du club.

➤ Etudes et football

- les études ont toujours la priorité sur le football ;
- pendant les examens, le club adapte la périodicité des entraînements ;
- le succès à l'école va de pair avec le succès au football !

Le football est un sport d'équipe qui doit favoriser et développer les qualités humaines.

Vous avez choisi de vous inscrire à l'Arquet et vous vous engagez donc à respecter toutes ses valeurs.